



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FLORANID TWIN EAGLE K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais à action lente

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|----------------------------|--|---|--------------------------|
| nitrate d'ammonium | 6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-XXXX | Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319 | <= 5 |
| Sulfate de fer monohydraté | 17375-41-6 | Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 | <= 5 |
| disodium de Cuivre-EDTA | 14025-15-1 237-864-5 05-2114842509-41-0000 | Acute Tox. 4; H302 | <= 0,5 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
Appeler un médecin.
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

-
- | | |
|---------------------------------|--|
| En cas de contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---|
| Symptômes | : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Méthémoglobinémie L'inhalation des produits de décomposition à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon). |
|-----------|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|
-

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Mousse Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO ₂) Sable |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Décomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de décomposition thermal: Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac Isobutylaldehyde |
|--|---|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|--|---|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
-



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fu. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|------------|------------------------------------|------------------------------|---------|
| Sulfate de fer monohydrate | 17375-41-6 | TWA | 1 mg/m ³ | GB EH40 |
| disodium de Cuivre-EDTA | 14025-15-1 | TWA | 1 mg/m ³ (Cuivre) | GB EH40 |

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| nitrate d'ammonium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5,12 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 8,9 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau, Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|--------------------------------------|---------|
| nitrate d'ammonium | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains : Gants

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 6,2, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

| | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Limite d'explosivité, inférieure | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Non applicable |
| Densité de vapeur relative | : Non applicable |
| Masse volumique apparente | : env. 860 kg/m ³ |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : Non applicable |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : substances susceptibles d'être oxydées
Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac
Isobutyraldehyd

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Sulfate de fer monohydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 319 mg/kg

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 1.750 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: non irritant



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: non irritant
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :
Remarques: Pas toxique pour la reproduction
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat
NOAEL: > 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat
NOAEL: = 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 52 w
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: >= 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 w
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Risque de formation de méthémoglobine.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l



Version: 1.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 06.11.2020

Référence : FDS_828_N

Date de révision:

23.05.2023

les autres invertébrés
aquatiquesDurée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2

Toxicité pour les algues

: CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412**Composants:****nitrate d'ammonium:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr**disodium de Cuivre-EDTA:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Toxicité pour les algues

: CE50 : 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité

: Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique

: réduction du COD
env. 85 %
Méthode: OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B
Remarques: Facilement éliminé de l'eau**Composants:****nitrate d'ammonium:**

Biodégradabilité

: Remarques: Les méthodes pour déterminer la
biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances
inorganiques.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les
compartiments : Remarques: Modérément mobile dans les sols
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station
d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle
d'action biologique des boues activées.
Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les
organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en
vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages
vides via les collectes organisées par les distributeurs
partenaires de la filière Adivalor.



Version: 1.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 06.11.2020
Référence : FDS_828_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de : : (-)
matières

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4702-IV

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations



Version: 1.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 06.11.2020

Référence : FDS_828_N

Date de révision:

23.05.2023

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|--|
| H272 | : Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|-------------|--------------------------------|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Eye Irrit. | : Irritation oculaire |
| Ox. Sol. | : Matières solides comburantes |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée |

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire



Version: 1.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 06.11.2020

Référence : FDS_828_N

Date de révision:

23.05.2023

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR